

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Discours de S.E M.Mohammed AMEUR

**Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé
de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger.**

**94ème session du Conseil de l'OIM
29 novembre 2007**

Monsieur le Président,

Permettez moi tout d'abord de vous présenter, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

Je tiens à remercier votre prédécesseur l'Ambassadeur Najat El Hajjaji de la Jamahiriya Arabe Libyenne, dont les efforts soutenus nous ont permis d'adopter en juin dernier, une nouvelle stratégie de l'OIM pour les trois prochaines années.

Il me plaît également d'adresser mes vifs remerciements à Monsieur Brunson McKinley, Directeur Général de l'OIM, à Madame Ndioro Ndiaye, Directrice Générale Adjointe, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Secrétariat pour leur mobilisation et leur dévouement aux objectifs de l'Organisation.

Enfin, je saisis cette occasion pour saluer l'entrée au sein de notre Organisation de deux nouveaux Etats membres, le Burundi et le Vietnam, ainsi que de trois observateurs. Ces nouvelles adhésions témoignent du rôle grandissant de l'OIM sur la scène internationale et de sa vocation à l'universalité.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la Tunisie au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La mobilisation internationale autour des questions migratoires, inspirée par le Dialogue de Haut Niveau sur la Migration internationale et le Développement, tenu à l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2006, n'a pas fléchi au cours de l'année 2007 et nous nous en félicitons.

Bien au contraire, l'offre du Royaume de Belgique d'organiser la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD), les 9-11 juillet 2007, à Bruxelles, a eu le mérite d'entretenir le consensus émergent au niveau international sur l'interaction mutuelle entre la migration et le développement et a permis de passer du stade des discours généraux à celui de l'examen pratique des facettes multiples du phénomène.

Un nouveau cap devrait être franchi, cette année, avec l'inscription à l'ordre du jour du Forum de Manille, en 2008, de la question centrale des Droits Humains des migrants et de son impact sur le développement, mais aussi avec l'endossement par les chefs d'agences membres du Groupe Mondial sur les Migrations (GMG) du Partenariat International sur la Migration et le Développement, devant permettre d'assurer le suivi des recommandations des différentes éditions du Forum et la continuité, au niveau

opérationnel, d'une réunion à la suivante. L'OIM a joué un rôle clé dans la genèse de ce nouveau partenariat et je tiens à lui en rendre hommage.

Monsieur le Président,

La coopération internationale, essentielle pour relever les multiples défis de la migration, serait sans effets sans l'existence au niveau de chaque Etat d'une politique migratoire globale et cohérente.

Depuis plusieurs décennies, mon pays a toujours eu à coeur de répondre aux aspirations légitimes qui animent les R ressortissants Marocains Résidant à l'Etranger. Le Maroc a ainsi élaboré une stratégie nationale pour les encadrer et les associer aux réformes et grands chantiers et a entrepris d'importantes initiatives pour sa mise en oeuvre dont notamment : l'établissement et le renforcement d'un important réseau consulaire, la création d'un Ministère spécifique, que j'ai l'honneur de diriger, le maintien d'un contact permanent avec le tissu associatif constitué par nos migrants, la création, avec l'appui de l'OIM, d'un observatoire des marocains résidant à l'étranger & d'un Centre des droits des migrants, et l'instauration d'une journée nationale du migrant, le 10 août, institutionnalisant l'apport du marocain résidant à l'étranger à sa localité d'origine.

Cette stratégie nationale s'adapte continuellement aux nouvelles données relatives à l'environnement international et aux besoins évolutifs de notre Communauté résidant à l'Etranger. Ainsi, dans son discours à la nation à l'occasion du 32^{ème} anniversaire de la marche verte, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a annoncé la création, avant la fin de l'année, d'un Conseil Supérieur de la Communauté marocaine à l'étranger, constitué de façon démocratique et transparente, et bénéficiant de toutes les garanties de crédibilité, d'efficience et de représentativité authentique, y compris parmi la Communauté juive marocaine.

Le nouveau Gouvernement est également déterminé à mettre en oeuvre un plan national relatif à la gestion du secteur des Marocains résidant à l'étranger sur la base d'une vision participative et prospective. Tous les départements et les établissements publics seront incités à intégrer la dimension de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans les différentes politiques, les programmes sectoriels, les lois nationales et les procédures administratives et organisationnelles.

Les mesures qui seront prises dans ce cadre consistent particulièrement à améliorer et à promouvoir l'accueil et le transit des MRE, à concrétiser la politique de proximité à travers des visites dans les pays d'accueil et des supports médias spécifiques, la révision et le développement du programme d'initiation à la langue arabe, la gestion de la chose religieuse dans les pays d'accueil, la mise en place d'un programme intégré d'animation culturelle pour la troisième génération, l'appui à la mise à niveau du tissu associatif dans ces pays et l'encouragement de la création de partenariats avec les associations locales nationales pour concrétiser la complémentarité en matière d'initiatives de développement.

L'OIM, avec laquelle mon Département a établi depuis plusieurs années une collaboration fructueuse et mené des actions conjointes, telles que l'organisation de la Conférence internationale sous le thème « Migration et faits religieux à l'ère de la mondialisation », tenue à Rabat, en décembre 2005, devrait substantiellement contribuer à ces importants efforts de réforme à travers le financement, dans le cadre de la deuxième ligne du Fonds 1035, d'une étude d'envergure sur la migration marocaine.

Monsieur le Président,

De par sa position géostratégique de carrefour entre l'Europe et l'Afrique, le Maroc est au centre des nouveaux défis posés par le phénomène migratoire. L'approche globale promue par mon pays repose sur la Conviction que le débat sur les migrations internationales ne peut être fructifié que dans une optique multidimensionnelle qui tienne compte de la diversité de ce phénomène et dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud, conciliant le traitement des enjeux de la migration et les défis du développement.

La Conférence Ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement, tenue à Rabat, les 10 et 11 juillet 2006 a eu le mérite de donner le coup d'envoi à une coopération renouvelée entre l'Europe et l'Afrique, dans le cadre d'un partenariat empreint de solidarité, de responsabilité partagée et de complémentarité.

Cependant, tout partenariat a besoin pour réussir de l'existence des deux côtés des capacités appropriées de mise en œuvre. Face aux besoins énormes du continent africain, les organisations internationales, temples de l'expertise technique, ont un rôle clé à jouer.

Dans ce contexte, ma délégation ne peut que se féliciter de l'intérêt croissant pour l'Afrique de l'Organisation Internationale pour les Migrations, sous la conduite éclairée de Monsieur McKinley et de Madame Ndiaye. Beaucoup des requêtes soumises par le Groupe africain, sous la coordination de mon pays l'année dernière, sont maintenant au stade de mise en œuvre et leur application donne déjà des résultats prometteurs.

L'ouverture d'un Centre de Renforcement des Capacités, pour l'Afrique et en Afrique, est logiquement l'étape suivante et s'inscrit parfaitement dans le contexte général que je viens de décrire. J'ai le plaisir de vous confirmer que le Maroc est disposé à abriter un tel Centre, possiblement par une reconversion du Centre des Droits des Migrants, déjà opérationnel.

Au terme de mon discours, permettez moi Monsieur le Président de réitérer encore une fois la grande appréciation de ma délégation de l'action combinée du Directeur général et de la Directrice générale adjointe à la tête de notre Organisation. L'OIM d'aujourd'hui est véritablement une organisation internationale, à l'écoute des besoins variés de ses membres et au centre de toutes les initiatives multilatérales en matière de migration.

Merci Monsieur le Président.